

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le **10 MAI 2017**

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service
de l'instruction publique
et de l'action pédagogique

Sous-direction
des lycées et de la
formation professionnelle
tout au long de la vie

Bureau des diplômes
professionnels

DGESCO A2-3
n°2017-0019

Affaire suivie par
Sylvie Maquin
Téléphone
01 55 55 22 60
Télécopie
01 55 55 10 49
Courriel
sylvie.maquin
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs
d'académie

*A l'attention des responsables des divisions des
examens et concours*

Objet : Information relative à la mise en œuvre du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « Accompagnant éducatif petite enfance ».

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « Petite enfance » est remplacé par le CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » comme prévu par l'arrêté du 22 février 2017 paru au Journal officiel du 13 avril 2017.

Celui-ci sera mis en œuvre en septembre 2017 et la première session d'examen aura lieu en 2019.

En outre, la dernière session d'examen du CAP « petite enfance » aura lieu en 2018 et en raison de l'absence de correspondance entre l'ancien et le nouveau CAP, une session de rattrapage sera organisée en 2019 pour les candidats qui se seront présentés à une session précédente. A l'issue de cette session, l'arrêté du 22 novembre 2007 relatif au CAP « Petite enfance » sera abrogé.

Néanmoins, afin d'éviter toute confusion entre la première session du CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » qui aura lieu en 2019 et le CAP « Petite enfance » dont la session de rattrapage est également prévue en 2019, je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information le plus largement possible.

Pour la ministre et par délégation
Pour la directrice générale de l'enseignement scolaire
et par délégation, le chef du service
de l'instruction publique et de l'action pédagogique



Jean-Marc HUART